



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Focus sur quelques foyers



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*




LA FLAVESCENCE DORÉE DE LA VIGNE

Une nouvelle détection dans le périmètre de lutte

Flavescence dorée

Rappel :

- ▶ 13 oct 2022* : 1^{ère} détection en vignoble d'un cep contaminé en région PdL
Parcelle de 0,19 ha de Cabernet Franc, plantation 1970/71
Commune déléguée de Chacé (Bellevigne-les-Châteaux_49_Saumurois)
- ▶ 14, 17 et 19 oct 2022 : prospection exhaustive des vignes situées dans les 500m autour de la parcelle contenant le cep contaminé et de toutes les autres vignes du vigneron exploitant la parcelle contaminée.
 - 91 parcelles
 - 63,274 ha
 - => 6 prélèvements, aucune détection complémentaire
- ▶ Automne 2022 : Arrachage spontané de :
 - toute la parcelle contenant le cep contaminé
 - la seule parcelle de vigne non entretenue située dans les 500 

** : date de confirmation par le laboratoire ANSES ; prélèvement du 29 sept 2022*

Flavescence dorée

Rappel :

► 3 avril 2023 : Signature de l'arrêté préfectoral définissant le périmètre et les mesures de lutte contre la flavescence et son vecteur.



Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite





Arrêté n° 2023/DRAAF/ 151

définissant le périmètre et les mesures de lutte contre la flavescence dorée et son vecteur

Zone délimitée Bellevigne-les-Châteaux

Arrêté préfectoral du 3 avril 2023

Légende :

-  Zone infestée
-  Parcelles viticoles dans la zone délimitée
-  Zone délimitée (500m)
-  Commune

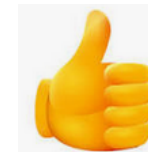
Sources : DRAAF - SRAL Pays de Loire - 09/2022
Parcellaire Express (PCI)@2022-
©IGN-DGFIP
Fond de carte :©IGN-ORTHO
HR@2020
©IGN-AdminExpress@2022
Auteur : ©DRAAF Pays de la Loire -
SRISE - PGAT
Date :17/03/2023



Mesures imposées et réalisées dans la zone délimitée

- ▶ **Arrachage** de tous les ceps contaminés ou symptomatiques de jaunisse
- ▶ **Traitements insecticides** antivectoriels aux dates indiquées par la DRAAF/SRAL

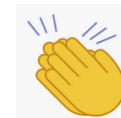
	Dates préconisées	Dates de réalisation par Viticulteurs	Dates de réalisation par Mairie	Conformité
1 ^{er} traitement BIO	13 – 20/06	15/06		OK
1 ^{er} traitement CONV		14 et 15/06	20/06	OK
2 ^{ème} traitement BIO	20 – 30/06	26/06		OK
2 ^{ème} traitement CONV	25/06 – 04/07	28/06	03/07	OK
3 ^{ème} traitement BIO	27/06 – 10/07	03/07		OK
3 ^{ème} traitement CONV	24/07 – 07/08	31/07	02/08	OK



- ▶ **Obligation de prospection** par leurs détenteurs de toutes les vignes en ZD
 Cible réglementaire : 100% de la ZD sur 5 ans.
 Réalisé : 100% en 1 an !



Très forte sensibilisation, implication et collaboration de la profession



Résultats de la prospection de la zone délimitée

► **Prospection fine** (1 inter-rang sur 2) réalisée le 24/08/2023 de toute la surface de la ZD : 72 parcelles. Polleniz + viticulteurs formés et encadrés

► **24 échantillons, issus de 33 prélèvements, analysés :**

- Positifs Bois Noir seul : 21 éch.

- **Positifs Flavescence dorée + Bois noir : 1 éch.**, 1^{ère} intention le 05/09, confirmé

ANSES le 19/09

- Négatifs : 2 éch.

Echantillon positif constitué d'un poolage de 5 ceps issus d'une même parcelle (0,90 ha cabernet-Franc 1989-1990), **jouxtant la parcelle de la primo-détection 2022**

=> probable reliquat de contamination de l'été 2022

⇒ foyer très limité, sous contrôle et en bonne voie vers l'éradication

Ceps arrachés spontanément le 08/09 sans attendre la confirmation



Zone délimitée Bellevigne-les-Châteaux / Saumur /Souzay-Champigny

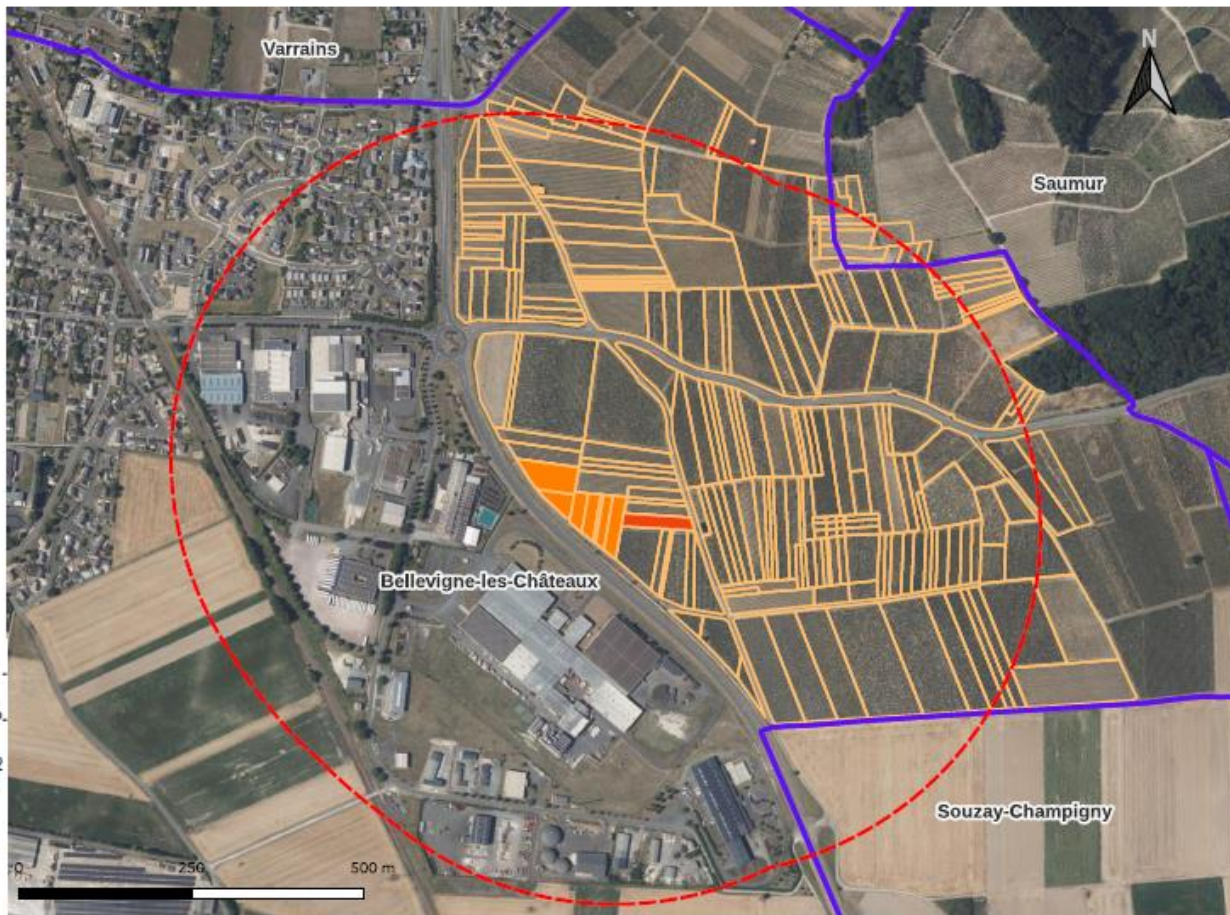
Révision de
l'arrêté
préfectoral en
cours

Zone délimitée
prévisionnelle
2024

Légende :

-  Zone infestée détectée en 2022
-  Zone infestée détectée en 2023
-  Parcelles viticoles dans la zone délimitée
-  Zone délimitée (500 m)
-  Commune

Sources :
DRAAF - SRAL Pays de la Loire -
10/2023
Parcellaire Express (PCI) ©IGN-DGFIP-
07/2023
Fond de carte: ©IGN-ORTHO HR©2022
©IGN-AdminExpress-COG Carto 2023
Auteur : ©DRAAF Pays de la Loire
SRISE - PGAT
Date : 07/12/2023



Zone délimitée Bellevigne-les-Châteaux / Saumur /Souzay-Champigny

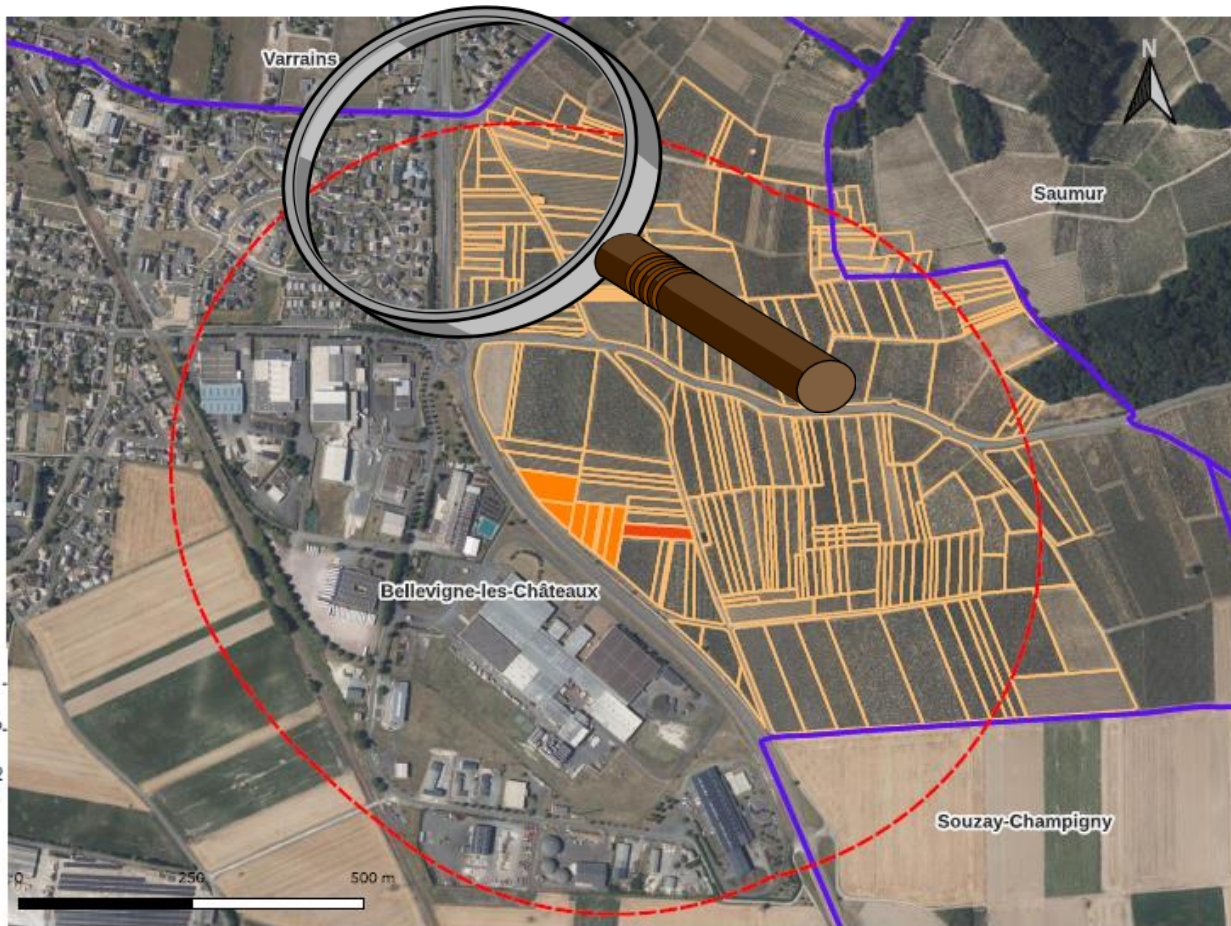
Révision de
l'arrêté
préfectoral en
cours

Zone délimitée
prévisionnelle
2024

Légende :

-  Zone infestée détectée en 2022
-  Zone infestée détectée en 2023
-  Parcelles viticoles dans la zone délimitée
-  Zone délimitée (500 m)
-  Commune

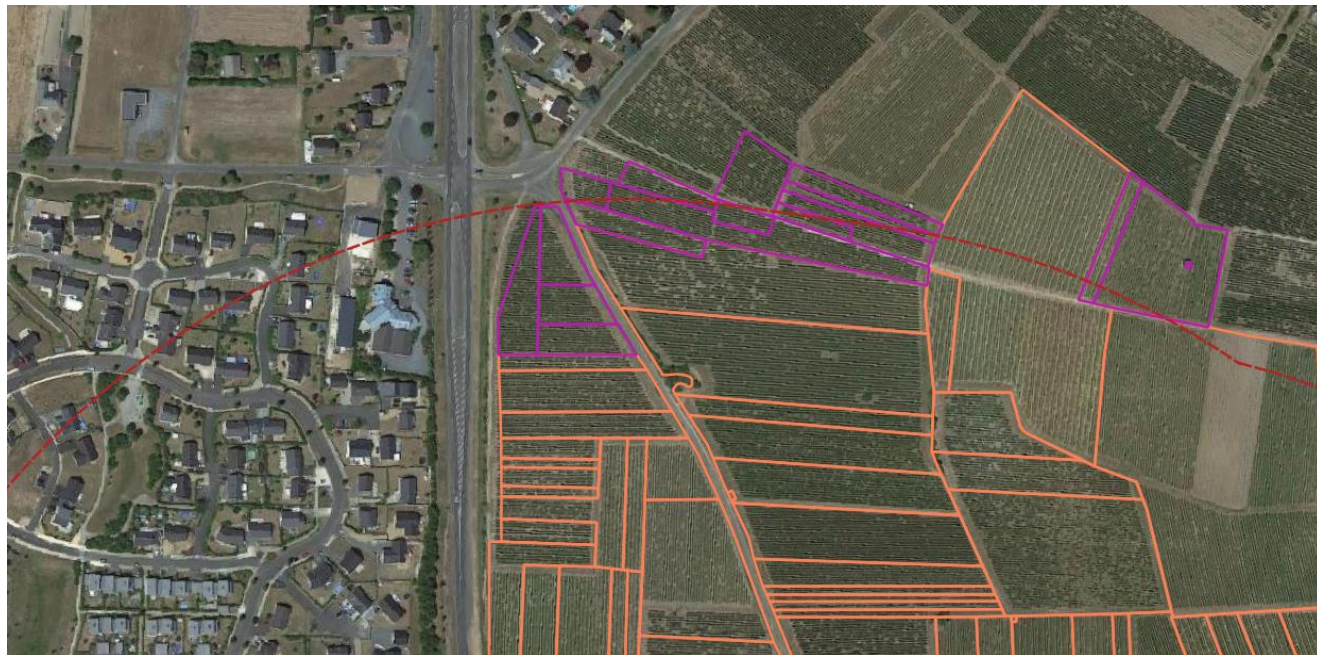
Sources :
DRAAF - SRAL Pays de la Loire -
10/2023
Parcellaire Express (PCI) ©IGN-DGFIP-
07/2023
Fond de carte: ©IGN-ORTHO HR©2022
©IGN-AdminExpress-COG Carto 2023
Auteur : ©DRAAF Pays de la Loire
SRISE - PGAT
Date : 07/12/2023



Zone délimitée 2024

Surface de
vignoble
additionnelle :
2,025 ha

Surface
consolidée
prévisionnelle :
52,103 ha



Plan d'action 2023

Un plan d'action régional a été travaillé avec les différents acteurs viticoles.

Une gestion aménagée sur la base d'une analyse de risque déclinée en 4 grands thèmes :

Sensibilisation



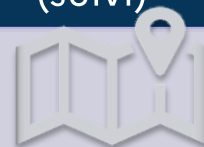
Formation



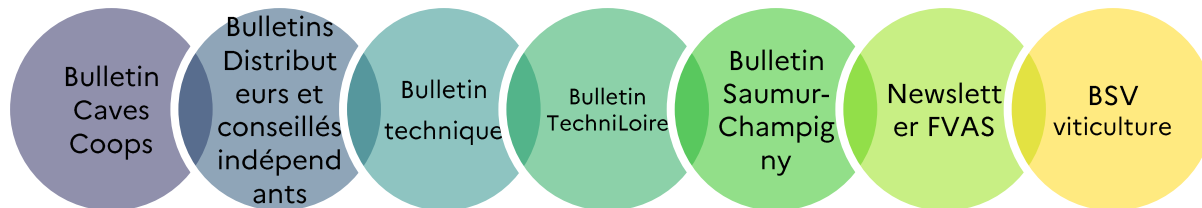
Prospection



Observatoire
(suivi)



Sensibilisation



Liste des contenus pédagogiques utilisables :

Flyers sensibilisation Polleniz

- Sensibilisation générale sur la Flavescence dorée
 - 2 petites fiches plastifiées de reconnaissance (Cépage blanc et rouge) à l'intention des responsables/permanents vignobles.
 - Webinaire IFV <https://youtu.be/MiSGoAlU9eU>
 - Podcast Fredonnons la nature : [Flavescence dorée la menace fantôme](#)
 - Film Sensibilisation prospection Flavescence Dorée [Flavescence dorée : pourquoi faut-il prospecter ? \(youtube.com\)](#)
-

Sensibilisation



Formation



Programme en salle :

- Contexte réglementaire de la flavescence dorée
- Reconnaître les symptômes et les principales confusions
- Connaître les méthodes de lutte et de prévention
- État des lieux des recherches
- Utilisation de l'application IGN Espace Collaboratif

Programme en vignoble :

- Méthodologie pour une prospection efficace
- Reconnaissance des symptômes et des principales confusions
- Utilisation de l'application IGN Espace Collaboratif

Zone délimitée en 49

Frédéric DAGUENE - Polleniz - Pôle Santé du Végétal

En salle : 9 mai à Saumur

En salle et en vignoble : 24 août à Chacé, 31 août à Turquant et 6 Septembre à Parnay

Département 49

Frédéric DAGUENE - Polleniz - Pôle Santé du Végétal

Virginie GRONDAIN - Ingénieur IFV -Expert en santé de la vigne

En salle : le 5 mai, le 29 juin à Montreuil Bellay et le 30 juin à Faye d'Anjou.

En vignoble : le 23 août au Puy notre Dame, le 29 août à Montreuil Bellay, le 1er septembre au Lys Haut Layon, et le 05 septembre à Faye d'Anjou

Département 44 et 85

Frédéric DAGUENE - Polleniz - Pôle Santé du Végétal

En 44 : le 30 août à Vertou

En 85 : le 16 octobre à Vix

Techniciens viticoles PDL et CVL

Frédéric DAGUENE - Polleniz - Pôle Santé du Végétal

Virginie GRONDAIN - Ingénieur IFV -Expert en santé de la vigne

En salle et terrain: le 29 août à Montreuil Bellay



Formation



Programme en salle :

- Contexte réglementaire de la flavescence dorée
- Reconnaître les symptômes et les principales confusions
- Connaître les méthodes de lutte et de prévention
- État des lieux des recherches
- Utilisation de l'application IGN Espace Collaboratif

Programme en vignoble :

- Méthodologie pour une prospection efficace
- Reconnaissance des symptômes et des principales confusions
- Utilisation de l'application IGN Espace Collaboratif

Zone délimitée :

En salle et en vignoble : 101 personnes

En 49 :

En salle : 314 personnes
En vignoble : 128 personnes

En 44 :

En salle et vignoble : 10 personnes

En 85 :

En salle et vignoble : 6 personnes

Techniciens viticoles :

En salle et vignoble : 18 personnes



En salle et en vignoble : Environ 449 personnes de formées sur la région Pays de la Loire

Prospection



Différentes prospections :

- ✓ Déléguée à l'OVS
- ✓ Autonome :
 - par des groupes de vigneron
 - Autonome par les entreprises viticoles (domaines, caves coop, fédération)
- ✓ Encadrée Polleniz + vigneron

Cible recherchée en priorité pour 2023 :

- Déphy/30 000
- Caves Coopératives
- Groupement de vigneron locaux

Comment :

- Prospections fines **à pied, tous les rangs à 1 rang/2**
- Observation visuelle dans la parcelle
- Marquage des ceps avec symptômes avec rubalise Jaune/Noir Autocollant
- Géolocalisation des ceps marqués via Espace collaboratif IGN

Moyens humains dédiés collectivement :

- Déléguée par la DRAAF à l'OVS (environ 1 % de la surface régionale de vignoble, + environnement des pépinières viticoles et des vignes-mères))
- Autonome par la Fédération Anjou Saumur avec encadrement par techniciens FVAS ou chargées de projet

Solution autonome/semi-autonome :

- Journée(s) de prospection encadrées : groupes de vigneron encadrés par Polleniz en fonction de la tournée des techniciens terrains.
 - Autonome par des groupes de vigneron ou par les entreprises viticoles (domaines, caves coop) et utilisation de l'application IGN - Espace Collaboratif pour le suivi et enregistrement des prospections.
-

Prospection

Département 44



Prospections encadrées et autonomes:

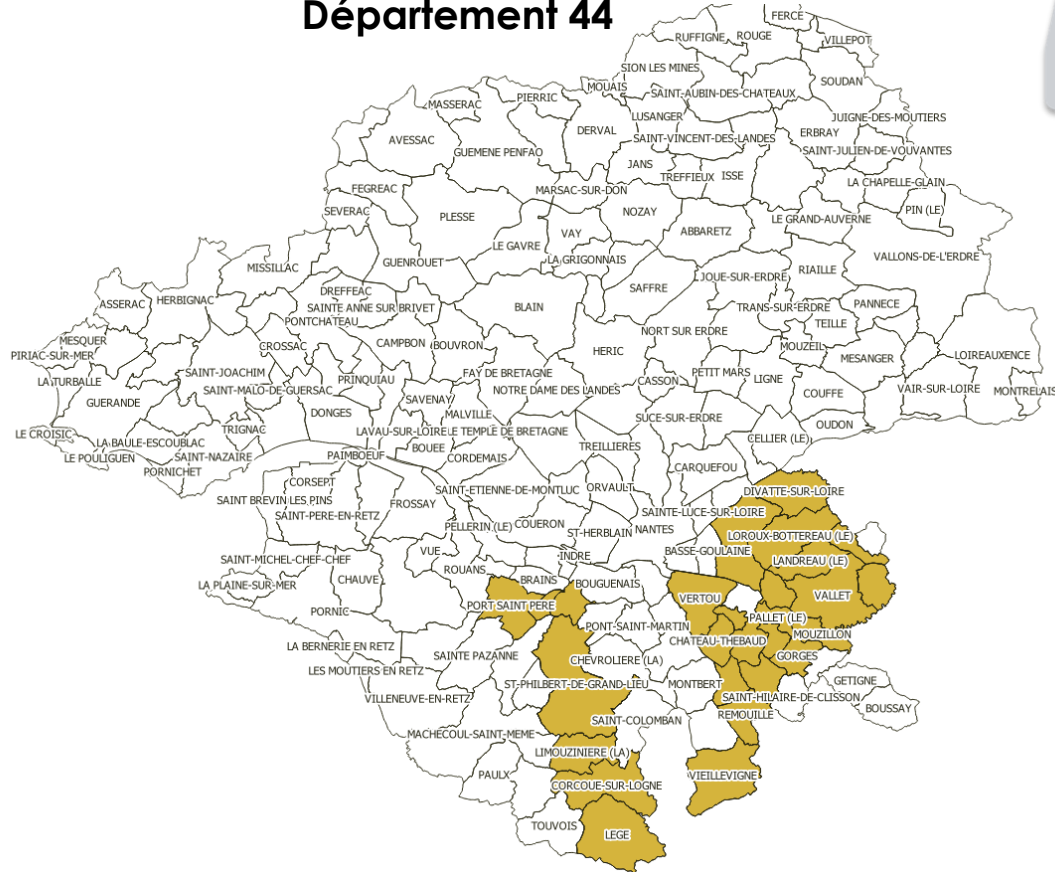
Environ 27 Ha sur 15 communes

Prospections déléguées :

Environ 173 Ha sur 27 communes

Prospections pépiniéristes :

environ 34 Ha sur 13 communes



Prospection

Département 49



Prospections encadrées :

Environ 128 Ha sur 8 communes

Prospections autonomes :

Environ 294 Ha sur 31 communes

Prospections déléguées :

environ 230 Ha sur 28 communes

Prospections pépiniéristes :

environ 77 Ha sur 19 communes



Prospection

Département 72



Prospections autonomes :

Environ 11,70 Ha sur 1 communes

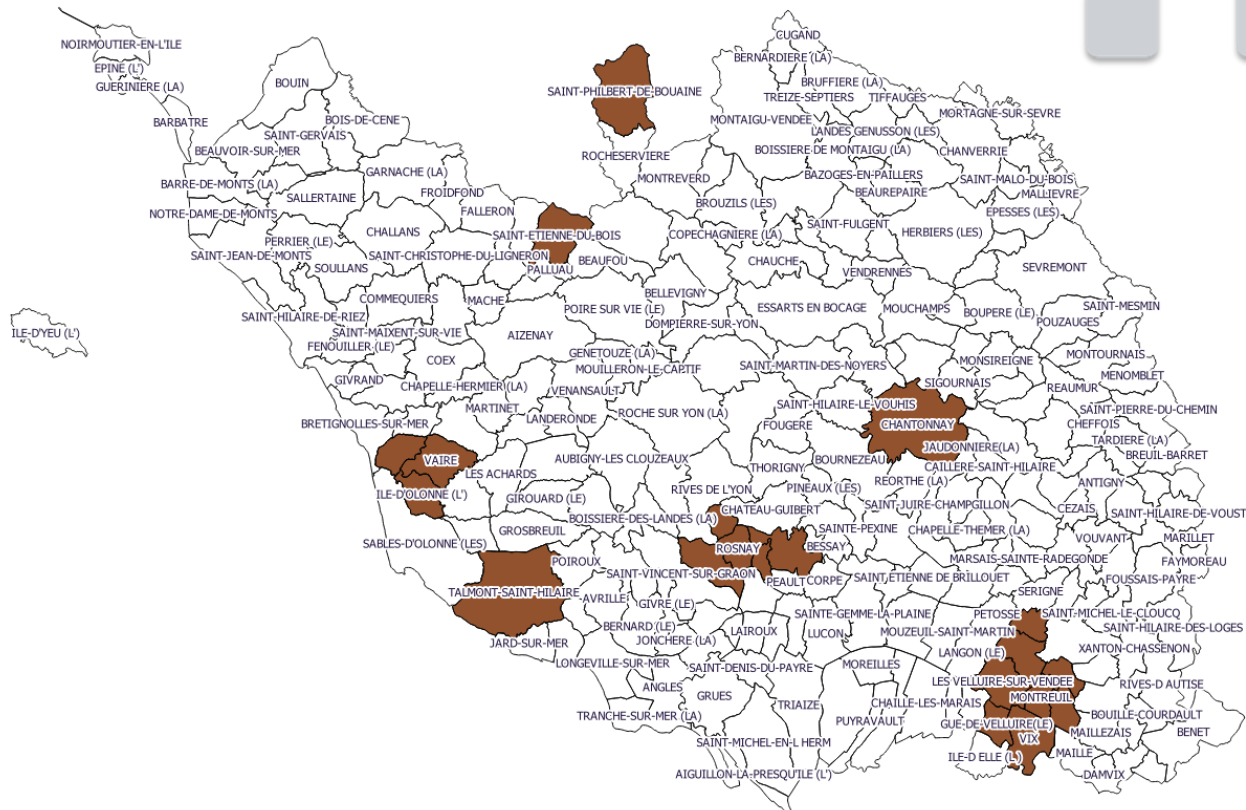
Prospections déléguées :

environ 12,50 Ha sur 4 communes



Prospection

Département 85



Prospections déléguées :

Environ 90 Ha sur 19 communes

Prospections pépiniéristes :

environ 109 Ha sur 7 communes

Observatoire



Prospection déléguée : environ 505 Ha
Prospection autonome et encadrée : 460 Ha
Prospection pépiniériste : 220 Ha

Soit 1 186 Ha de prospectés

Données récoltées via IGN
espace collaboratif

Données intégrées puis
retravaillées sur QGIS:

- ✓ Suivis parcelles prospectées
- ✓ Signalement des ceps douteux
- ✓ Evolution des parcelles

Département 17 : 2 parcelles
Département 44 : 796 parcelles
Département 49 : 1 608 parcelles
Département 72 : 118 parcelles
Département 85 : 405 parcelles
Département 86 : 2 parcelles

Soit 2 931 parcelles prospectées



Données récoltées via IGN
espace collaboratif

Données intégrées puis
retravaillée sur QGIS:

- ✓ Suivis parcelles prospectées
- ✓ Signalement des ceps douteux
- ✓ Evolution des parcelles

Total prélèvements régional : 226
Prélèvements suite signalements: 125

Résultats:

1 Positif Flavescence dorée (0,4%)

211 Positifs Bois noir (93,4%)

14 Négatifs Jaunisses (6,2%)

Analyse de risque



Programme de recherche PNDV RISCA II

Action 3 | 2023 - 2026 | UMR CESAER Gestion de la FD : de nouveaux outils pour aider l'organisation et la réalisation de la lutte collective

Caméras embarquées de Saumur-Champigny permettent d'orienter les parcelles l'année suivante

Orientation prospection suivant la présence de *Scaphoideus titanus*

Actuellement aucun OAD performant pour la détection et aide à l'analyse de risque



- DRAAF pour les actions de missions déléguées
 - *Fédération viticoles soit via cotisation (ex: 1€ à l'hectare pour le 49), soit en fond propre*
 - *Interprofession*
 - *Vignerons, ouvriers viticoles, techniciens par du temps passé à prospecter*
 - *POLLENIZ*
-

Des questions ? Des remarques ?

